

Modalités d'entrée

Conditions d'entrée en formation

Être âgé de 17 ans au moins le jour de la rentrée.

Sans condition de diplôme.

Par les voies de :

- La formation initiale
- La formation professionnelle continue
- La validation des acquis de l'expérience
- L'apprentissage.

Les agents des services ayant au moins 1 an d'exercice peuvent être dispensés de l'épreuve de sélection s'ils s'inscrivent dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Les apprentis sélectionnés par un employeur sont dispensés des épreuves de sélection.

Sélection

Elle est effectuée par **un jury de sélection** sur la base d'un **dossier** et d'un **entretien** destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation.

L'admission définitive est subordonnée à la production d'un certificat médical d'aptitude et des obligations vaccinales hépatite B.

La durée de la formation dépend du diplôme obtenu antérieurement.

Les dossiers d'inscription sont à télécharger sur www.ifsitroyes.fr

Lieux de formation

Troyes

2, avenue des Lombards - 10000 Troyes

P 2 places réservées PMR sur site

P Parking Gilbert-Bozon (gratuit)

6, avenue des Lombards - 10000 Troyes

P Parking Jean Schiffer (payant)

Rue Abbé Velut - 10000 Troyes

Romilly-sur-Seine

17 bis, avenue du 8 Mai - 10100 Romilly-sur-Seine

P Parking sur le site (gratuit)



Institut de Formation en Soins Infirmiers
2, avenue des Lombards - 10000 Troyes
Tél. 03 25 49 49 99 - www.ifsitroyes.fr
ifsit@hcs-sante.fr



Devenez aide-soignant(e)



©Direction de la communication des Hôpitaux Champagne Sud - mai 2024



Le métier d'aide-soignant

En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie et l'autonomie de la personne. Il intervient avec l'infirmier et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Missions

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
- Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel

Activités

- Accompagnement des soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant ses fragilités
- Appréciation de l'état clinique de la personne et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration avec l'infirmier en intégrant la qualité et la prévention des risques
- Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants
- Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités de soins, au lieu et aux situations d'intervention
- Transmission des observations, quels que soient l'outil et les modalités de communication

Le Diplôme d'État aide-soignant est enregistré au niveau IV du Répertoire national des certifications professionnelles

RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises (développement durable)

QVCT : Qualité de vie et conditions de travail

Scolarité

La formation comporte **44 semaines de formation théorique et clinique en alternance** (1540 heures, 22 semaines théoriques et 22 semaines cliniques) avec une entrée en septembre et une sortie fin juillet.

	Référentiel compétences	
BLOC N°1	Module 1 : accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et sa vie sociale	147 h
	Module 2 : repérage et prévention des situations à risque	21 h
BLOC N°2	Module 3 : évaluation de l'état clinique d'une personne	77 h
	Module 4 : mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	182 h
BLOC N°3	Module 5 : accompagnement de la mobilité et de la personne aidée	35 h
	Module 6 : relation et communication avec les personnes et leur entourage	70 h
BLOC N°4	Module 7 : accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21 h
	Module 8 : entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35 h
BLOC N°5	Module 9 : traitement des informations	35 h
	Module 10 : travail en équipe pluri-professionnelle, qualité et gestion des risques	70 h

Quatre périodes de stage

Les stages sont effectués en milieu professionnel, dans différentes structures employeurs, publiques ou privées, du champ sanitaire, social ou médico-social, en hospitalisation à domicile ou dans les services d'accompagnement et d'aide à la personne. Au moins une période doit être réalisée auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique. Une période auprès des personnes âgées est obligatoire.

Projet pédagogique

Le projet est centré sur une pédagogie active et participative visant la professionnalisation en s'appuyant sur une conception humaniste de l'homme. Il permet :

- L'acquisition des compétences
- Le développement personnel de l'apprenant

Un suivi pédagogique personnalisé est instauré. L'encadrement en stage est assuré par les professionnels et les formateurs. Des travaux de groupe, études de cas concrets et exercices en salles de pratiques permettent la progression dans l'apprentissage.

Formations proposées

- Cycles préparatoires à la sélection aide-soignante
- Formation conduisant au diplôme d'État aide-soignant
- Formation en soins infirmiers menant au diplôme d'État infirmier
- Formations continues (tutorat, aspirations endotrachéales, PRAP, etc.)

LES + DE NOTRE INSTITUT

- 2 sites de formation de proximité : Troyes et Romilly-sur-Seine
- Outils numériques : mannequin haute-fidélité, table de raisonnement clinique
- Expertises des formateurs dans tous les champs du soin et en pédagogie
- Certification Voltaire
- Visite d'un formateur dans tous les stages
- Documentaliste expérimentée
- Projets RSE et QVCT participatifs avec les étudiants
- Journée sportive annuelle
- Partenariats facilitant l'accès aux aides dédiées aux apprenants ou futurs professionnels